

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 4 avril 2016 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller,
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : Quatorze (14) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1604-084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert :

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2016
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de question

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Bibliothèque de Messines- Autorisation d'achat d'ordinateurs de bureau
- 110-2 Bibliothèque – Autorisation de dépense pour l'achat de mobilier
- 110-3 Offre de service – travaux de balayage et de fauchage du réseau routier municipal
- 110-4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 110-5 Troupe TAIME – Demande d'utilisation de la salle Réjean Lafrenière
- 110-6 Rappel annuel d'un employé attitré au service des travaux publics
- 110-7 Formation d'abatage d'arbres
- 110-8 Modification de la résolution R1603-066 – Programme 2016 de subvention pour l'utilisation de couches lavables
- 110-09 Cité Étudiante de la Haute Gatineau – Bourse étudiante 2016

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 mars 2016
- 130-2 Présentation des comptes payés au 28 mars 2016
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 28 mars 2016
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 mars 2016
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2016

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Comité incendie du 17 mars 2016
- 200-2 Achat d'équipement incendie
- 200-3 Adoption du programme des bornes fontaines sèches
- 200-4 Vaccination des pompiers

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES ÂÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 École St-Michael de Low
- 800-2 RIAM – Rapport financier 2015
- 800-3 CSHBO – Plan triennal de répartition et destination des immeubles
- 800-4 Emploi Québec – Portrait de la main d'œuvre et de l'emploi MRCVG
- 800-5 Low –Festival Éclipse
- 800-6 Conseil en bref 2016-03-15
- 800-7 Correspondance au maire de Grand Remous
- 800-8 MRCVG adoption Règlement 2015-281
- 800-9 Stéphanie Vallée – Accusé de réception
- 800-10 Résolution d'appui du Lac-Ste-Marie
- 800-11 Résolution d'appui de la ville de Gracefield

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

R1604-085

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.1 du *Code municipal*, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Langevin de la firme de comptables Langevin Grondin CA inc. procède au dépôt et à la présentation du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2015 tel que préparés par l'auditeur monsieur François Langevin de la firme de comptable Langevin Grondin CA inc.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2015, présenté par monsieur François Langevin de la firme comptables Langevin Grondin CA inc.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1604-086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1604-087

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE 2 ORDINATEURS DE BUREAU POUR LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) ordinateurs de la bibliothèque municipale de Messines, mis à la disposition de la population ont tous cessé de fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation des ordinateurs par un technicien de l'entreprise Informatique DL de Maniwaki, ce dernier a informé le directeur général qu'étant donné l'âge des ordinateurs et des coûts relatifs à leur remise en fonction, il recommande plus tôt d'investir dans de nouveaux postes informatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Informatique DL de Maniwaki, à la demande de la Municipalité, a déposé une soumission pour l'achat, l'installation et la configuration de deux ordinateurs de bureau au montant de 1 576.70\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivet,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense de 1 576.70\$ en plus des taxes applicables pour l'achat, l'installation et la configuration de deux ordinateurs de bureau et ce conformément à la soumission #346212 fournie par l'entreprise DL informatique à la municipalité de Messines **et de plus autorise** le déboursé de cette somme à Informatique DL.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1604-088

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIÉDRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2016, un montant de 705.00\$ a été réservé aux fins d'acquisition d'ameublement et d'équipement pour la bibliothèque municipale de Messines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'achat de mobilier pour le local de la bibliothèque soit, une section de tablette et de diviseurs, et ce, pour la somme maximale de 705.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1604-089

OFFRE DE SERVICE – TRAVAUX DE BALAYAGE ET DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin en service de balayage de résidu de sable d'hiver qui se retrouve sur les chemins municipaux suite à la dernière période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 3097-4547 Québec inc., située au 167, rue Laurier à Maniwaki Québec, offre les services de balayage et de fauchage et que la représentante, madame Annette Brisson, a fait parvenir à la Municipalité, en date du 30 mars 2016, une offre de service sous forme de contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité retient les services de l'entreprise 3097-4547 Québec inc. depuis plus de dix ans et que les travaux réalisés annuellement sont effectués conformément aux besoins du service demandé, et ce à un prix compétitif sur le marché pour ce type de travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'engager une dépense pour les services de balayage et de fauchage pour l'année 2016 à l'entreprise de madame Annette Brisson (3097-4547 Québec inc.) le tout au coût de 85.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1604-090

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 176 662 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

R1604-091

TROUPE DE THÉÂTRE TAIME - DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-François Chabot, président de la troupe de théâtre TAIME, un groupe théâtral de la région, a déposé auprès du conseil municipal un projet de présentation de leur dernière pièce de théâtre « Dans ma tête » dans le local Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel (CMC);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet déposé par monsieur Chabot et se dit favorable à la venue de l'activité proposée dans la salle du CMC.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil autorise à monsieur Chabot et la troupe TAIME l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du CMC pour présenter leur pièce de théâtre et ce tel qui suit à savoir :

- Autorise l'utilisation du local de la salle pour permettre les représentations ce selon la disponibilité de la salle, sans nuire aux activités hebdomadaires ou de location. Les dates proposées devront faire l'objet d'une approbation de la part du directeur général (DG) au préalable.
- En contrepartie de l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière pour la présentation des pièces de théâtre ou spectacle, la troupe TAIME remettra à la Municipalité la somme de 5\$ pour chaque billet vendu lors de présentation de pièce de théâtre ou de spectacle.

ADOPTÉE

R1604-092

RAPPEL ANNUEL D'UN EMPLOYÉ ATTITRÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À TITRE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES

CONSIDÉRANT QUE dans sa planification budgétaire 2016, la Municipalité a prévu l'embauche d'une ressource humaine supplémentaire pour son service des travaux publics, et ce, sur une base saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste est occupé depuis quelques années par M. Yannick St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil le rappel de M. St-Denis pour la prochaine saison estivale.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme
Appuyée par Éric Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le rappel de M. Yannick St-Denis au service des travaux publics pour la prochaine période estivale, et ce, aux mêmes fonctions qu'il a occupées lors de la saison 2015.

QUE la période d'emploi autorisée soit établie par le directeur général, selon les besoins du service et ce, pour une période maximale de 32 semaines, tel que prévu au budget 2016.

QUE la rémunération et avantages sociaux applicables à M. St-Denis en contrepartie des services rendus seront établis selon les dispositions de la politique du personnel salarié 2013-2016, selon le statut d'emploi de personne salariée régulière saisonnière – opérateur de machineries lourdes.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1604-093

FORMATION D'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 27 du « Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier »; tout travailleur qui effectue l'abattage manuel d'un arbre à l'aide d'une scie à chaîne doit avoir réussi une formation théorique et pratique en matière de santé et de sécurité du travail ainsi que d'être titulaire d'une attestation délivrée par un organisme désigné par la CSST;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Réseautact fait partie du centre de formation professionnelle et qu'ils sont reconnus par le comité paritaire de prévention du secteur forestier de la CSST;

CONSIDÉRANT QUE trois places ont été réservées pour la Municipalité de Messines et que les employés Charles Galipeau, Mario Galipeau et Éric Bouchard ont été retenus pour suivre ladite formation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs à la formation sont de 375.00\$ par employé;

CONSIDÉRANT QUE selon la liste des équipements nécessaires au suivi de la formation les employés doivent être munis de bottes de travail spécifiques au domaine forestier ainsi que d'un pantalon protecteur pour la coupe de bois;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la formation d'abattage d'arbres à Charles Galipeau, Mario Galipeau et Éric Bouchard. **Il est de plus résolu d'autoriser** l'achat d'une paire de bottes et d'un pantalon nécessaires au suivi de la formation pour chacun des trois employés;

D'AUTORISER le déboursé d'une somme de 1125.00\$ en plus des taxes applicables au nom de Réseautact **et de plus autorise** le remboursement des frais inhérents au suivi de la formation pour Charles Galipeau, Mario Galipeau et Éric Bouchard sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1604-094

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° R1603-066- PROGRAMME 2016 DE SUBVENTION POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté par sa résolution n° R1603-066, un programme de subvention pour l'utilisation de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite modifier le troisième alinéa qui se lit comme suit :

- *Preuve d'achat (La facture originale (**émise au nom du parent**) d'achat d'au moins **24** couches lavables neuves. Le nom du client ayant fait l'achat (nom du parent), la date d'achat et le nombre de couches achetées doivent être clairement identifiés sur la facture. Afin de faciliter l'accessibilité de la subvention au plus grand nombre de familles possible, vous pouvez fournir plusieurs factures à condition qu'elles répondent, une fois additionnées, aux critères mentionnés précédemment.*

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

De **MODIFIER** le troisième alinéa de la résolution R1606-066 sur laquelle on trouve un minimum de couches obligatoires par celui-ci dont aucun minimum n'est requis et qui se lit comme suit :

- Preuve d'achat (La facture originale, **émise au nom du parent**) de couches lavables neuves. Le nom du client (nom du parent) ayant fait l'achat, la date d'achat et le nombre de couches achetées doivent être clairement identifiés sur la facture. Afin de faciliter l'accessibilité de la subvention au plus grand nombre possible de familles , vous pouvez fournir plusieurs factures à condition qu'elles répondent, une fois additionnées, aux critères mentionnés précédemment.

ADOPTÉE

R1604-095

CITÉ ÉTUDIANTE – BOURSE D'ÉTUDES 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Promotion 2015-2016 de la C.E.H.G., comité responsable de l'organisation de la soirée de promotion des élèves du cinquième secondaire qui se tiendra samedi le 25 juin 2016 à la Cité-Étudiante de la Haute-Gatineau sollicite des bourses pour les élèves citoyens de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une aide financière au montant de 200.00\$ à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau afin d'encourager un (1) élève dans la poursuite de ses études postsecondaires.

Le choix de l'étudiant devra être basé sur les critères suivants :

- L'étudiant devra être résident de la municipalité de Messines;
- Il devra poursuivre ses études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou afin de poursuivre au niveau collégial ou universitaire.

Note : Le conseil autorise l'émission d'un chèque de 200\$ au nom du bénéficiaire sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1604-096

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 mars 2016, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 22 794.22\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1604-097

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 28 MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1 mars 2016 au 28 mars 2016, pour la somme de 38 455.29\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
3	Chèques fournisseurs émis	2 424.20\$
18	Prélèvements électroniques	36 031.09\$
	TOTAL :	38 455.29\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1604-098

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 01 mars 2016 au 28 mars 2016, dont celle-ci représente la somme de 37 786.47\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1604-099

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 28 MARS 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 01 mars 2016 au 28 mars 2016, dont celui-ci représente une somme de 3 350.44\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SERVICE INCENDIE

R1604-100

SERVICE INCENDIE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en prévention, madame Cindy Céré, a procédé à une demande de prix de divers équipements incendie auprès de trois différentes entreprises, soit l'Arsenal, Aréo Feu et Boivin Gauvin;

CONSIDÉRANT QUE les deniers nécessaires à l'acquittement des coûts d'achat d'équipement de la présente demande ont été réservés à même le budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil, suite à sa rencontre tenue le 17 mars 2016, l'achat des équipements incendie tel que décrit dans le tableau ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat des équipements incendie tel que décrit ci-dessous et ce tel que prévu au budget 2016 au montant de 1873.80\$ en plus des taxes applicables.

Description	Fournisseur	Qt	Prix (u)	Prix total
Boyaux d'arrosage	L'Arsenal	10	125.00	1250.00
Tube aérateur pour mousse	Aréo Feu	1	235.00	235.00
Cagoule	Aréo Feu	10	26.61	266.10
Bama	Aréo Feu	10	12.27	122.70
TOTAL				1873.80\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1604-101

SERVICE INCENDIE - ADOPTION D'UN PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES ET DES POINTS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'action n°30 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau exige à la municipalité l'adoption d'un programme relativement à l'entretien des bornes sèches;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 17 mars 2016, l'adoption du programme tel que déposé par la coordonnatrice en prévention;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette

Appuyée par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le programme n° 220-16-06 intitulé « Programme d'entretien, de vérification et d'aménagement des bornes sèches et des points d'eau tel qu'élaboré par la coordonnatrice en prévention.

Le programme est réputé annexé aux présentes comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

R1604-102

SERVICE INCENDIE- VACCINATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE dans le but de limiter les risques de contamination biologique des pompiers, la vaccination de ces derniers est recommandée;

CONSIDÉRANT QUE selon le tableau descriptif des vaccins prévus, le coût estimé pour la vaccination de l'hépatite B ainsi que pour le tétanos pour les pompiers s'élève à 1228.59\$;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 17 mars 2016, d'engager une dépense afin de faire vacciner les pompiers de la brigade incendie de Messines;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense afin de procéder à la vaccination des pompiers contre les risques biologiques tel que prévu au tableau explicatif du projet.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1604-103

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20 :10.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général